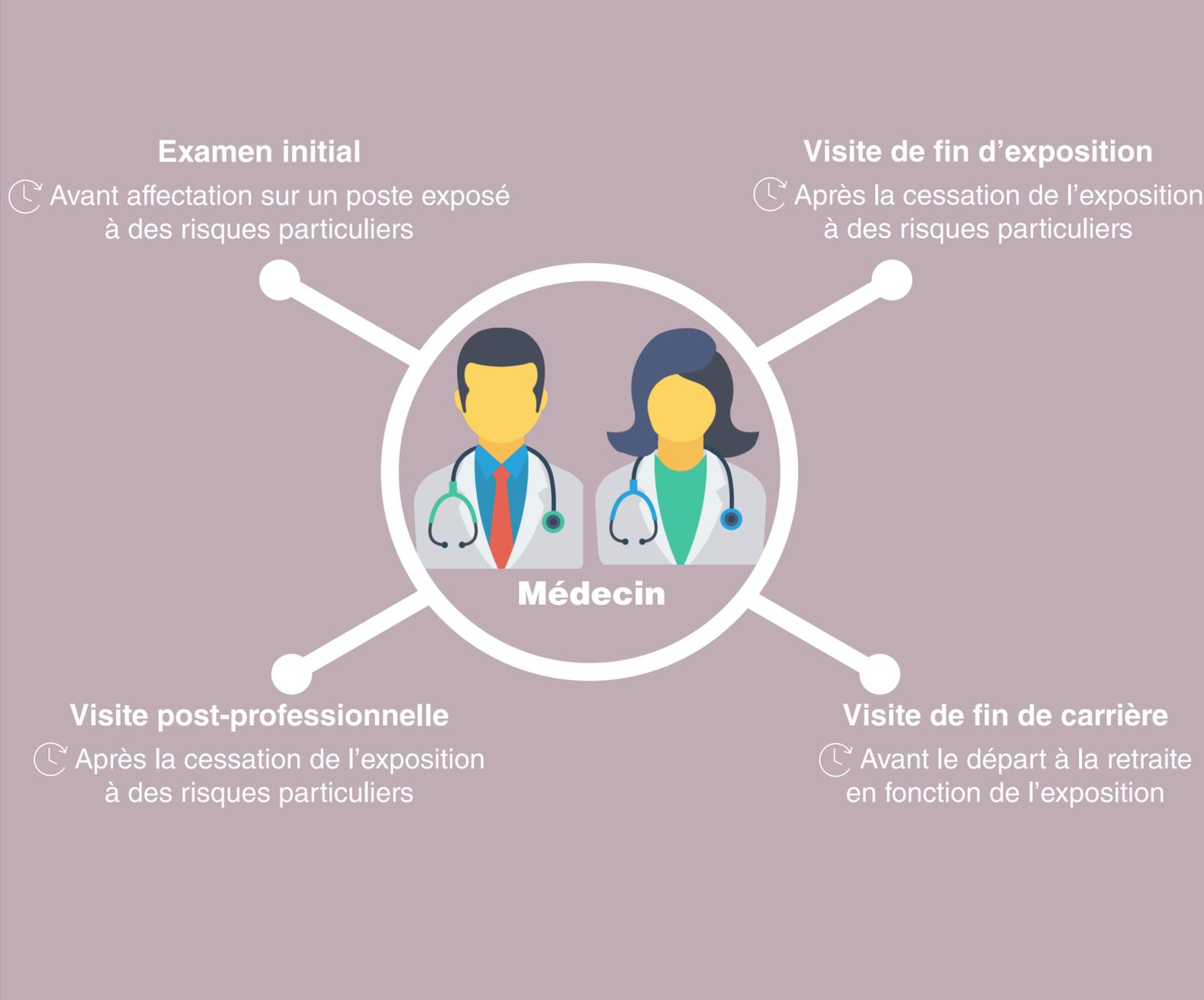
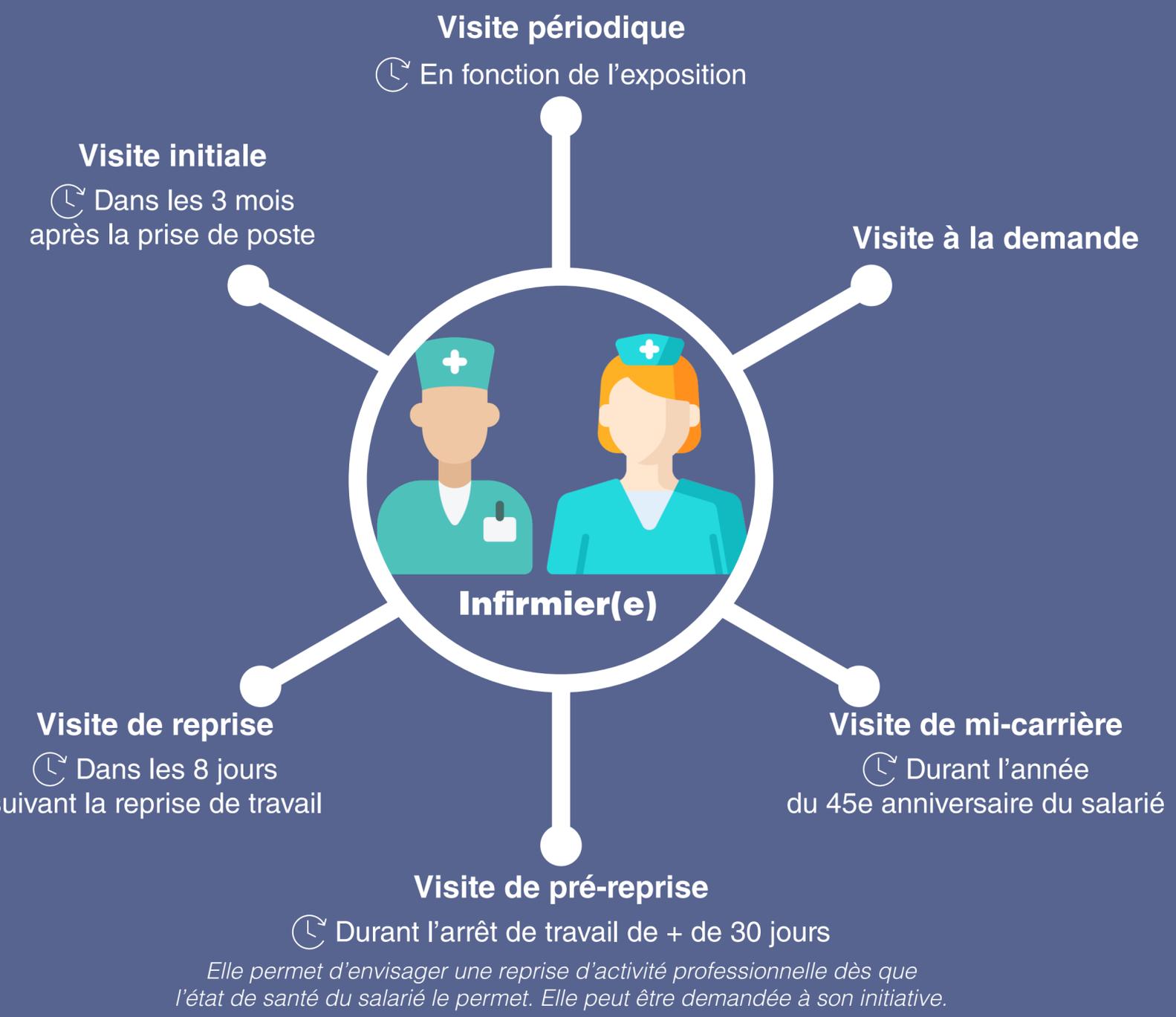




Le suivi de l'état de santé des salariés, comment ça se passe ?



LE SAVIEZ-VOUS ? Les infirmiers en santé au travail suivent, en plus de leur formation initiale, un cursus spécifique en santé au travail (diplôme d'Etat). Ils disposent ainsi de toutes les compétences nécessaires pour assurer le suivi de la santé des salariés et leur sécurité. Ils réalisent leurs visites sous la responsabilité du médecin et dans le cadre de protocoles établis dans le respect de la réglementation : télé-expertise en direct, validation secondaire sur dossier, délégations.